

Règlement des sélections

Article 1. Toutes les convocations de sélections seront envoyées quinze jours avant l'épreuve. La liste des coureurs sélectionnés sera transmise aux présidents des clubs concernés, ainsi qu'aux membres du comité directeur. Les sportifs recevront quant à eux une convocation agrémentée des différents documents nécessaires à la sélection.

Article 2. Les coureurs ayant satisfait aux critères de sélections ci-dessous et acceptant le règlement intérieur deviennent sélectionnables au sein du Comité de Seine-Maritime.

Article 3. Les sélections s'effectueront dans l'intérêt des objectifs du Comité de Seine-Maritime. Il sera pris en compte pour chaque sélection quatre critères afin de porter le maillot de la sélection :

- La condition physique (**état de forme**) au moment de la sélection et la marge de progression.
- L'**aptitude** du sportif face au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline.
- La capacité **d'intégration au collectif** et l'implication dans les stages de préparation.
- Le **respect** du rôle défini par la personne responsable de la sélection.

Article 4. La sélection et les obligations concernent les titulaires ainsi que le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être intégré(s) à tout moment à la sélection à partir de l'annonce de celle-ci.

Article 5. Aucune sélection n'est définitive. La sélection peut être modifiée à tout moment après l'annonce de celle-ci par la personne référente et avec les objectifs fixés par le responsable de commission. Tout sportif considéré ne plus être en mesure de disputer dans de bonnes conditions la compétition pour laquelle il est retenu, obligera la modification de la sélection.

Article 6. Les coureurs ayant satisfait aux critères ci-dessus et acceptant le règlement, dont les parents ont autorisé la sélection, par la signature de tous les documents nécessaires, acceptent de confier leur enfant à la personne référente. Pendant toute la durée de la sélection, seul l'encadrement sera autorisé à graviter autour des coureurs. Si un comportement répréhensible de la part du coureur ou de ses parents est constaté, une sanction sera prise en fonction du degré du comportement.

Article 7. Lors des sélections, une participation financière de 5€ par athlète et par jour de course sera demandé au coureur par le biais de leur club.

Article 8. Un refus de sélection sans motif valable (avec justificatif) sera sanctionné par la non-sélection départementale pour la suite de la saison.

Article 9. Il est formellement interdit à tous les coureurs de faire usage de produits pharmaceutiques quelconque sans autorisation préalable du médecin Fédéral. Dans tous les cas, le coureur doit en informer le responsable de la sélection lorsqu'il reçoit sa convocation. Tout manquement à la réglementation en vigueur entraînera une exclusion des équipes de Seine-Maritime.

CYCLISME SUR ROUTE

CADETS

La personne référente est **Mr Mathieu DUPONQ** : mathieu.duponq@icloud.com Le suivi et l'accompagnement de la catégorie Cadets seront effectués lors d'un stage de présaison ainsi que des stages préparatoires aux différentes manches de Coupe de France Cadets.

La sélection du Comité Seine-Maritime sera constituée pour les **Manches de Coupe de France zone Nord Cadets** organisée sur deux manches route, deux manches CLM ainsi qu'une manche piste.

Les objectifs :

Intégrer le top 5 de la Coupe de France zone Nord pour être sélectionné en finale de Coupe de France route Cadets.

Critères de sélections. La sélection se fera à partir de :

- La participation au stage départemental (Tout cas particulier sera étudié par le Commission Route)
- Les **courses de référence** pour intégrer l'équipe de Seine-Maritime seront :

-Championnat de Seine-Maritime

- Coupe de Normandie

-Championnat de Normandie Route et CLM

- Les résultats sportifs
- Le comportement des coureurs sur et en dehors du vélo

JUNIORS

La personne référente est **Mr Mathieu DUPONQ** : mathieu.duponq@icloud.com Le suivi et l'accompagnement de la catégorie Juniors seront effectués lors d'un stage de présaison ainsi que des stages préparatoires aux différentes épreuves de sélection.

La sélection du Comité Seine-Maritime sera constituée pour une épreuve du calendrier National Juniors.

Les objectifs :

Permettre aux coureurs de la catégorie Juniors de découvrir davantage le calendrier National entre leur formation et les sélections départementales, mais également d'apprendre au côté des coureurs de la catégorie Espoirs lors d'épreuves 2,3 et Juniors.

Critères de sélections. La sélection se fera à partir de :

- La participation au stage départemental (Tout cas particulier sera étudié par le Commission Route)
- Les **courses de références** pour intégrer l'équipe de Seine-Maritime seront :
 - Championnat de Seine-Maritime
 - Maillot des Jeunes Léopard RMPRO
 - Championnat de Normandie Route et CLM
- Les résultats sportifs
- Le comportement des coureurs sur et en dehors du vélo

ESPOIRS

La personne référente est **Mr Mathieu DUPONQ** : mathieu.duponq@icloud.com Le suivi et l'accompagnement de la catégorie Espoirs seront effectués lors des stages préparatoires aux différentes épreuves de sélection.

La sélection du Comité Seine-Maritime sera constituée pour des épreuves du calendrier Régional et National 2,3 et Juniors.

Les objectifs :

Permettre aux coureurs de la catégorie Espoirs de faire découvrir leurs expériences et leur philosophie de la course aux jeunes de la catégorie Juniors.

Critères de sélections :

- Les **courses de référence** pour intégrer l'équipe de Seine-Maritime seront :
 - Championnat de Seine-Maritime
 - Maillot des Jeunes Léopard RMPRO
 - Championnat de Normandie Route et CLM
- Les résultats sportifs
- Le comportement des coureurs sur et en dehors du vélo